

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 188

23 janvier 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|--|------|---|------|
| Alternative Property Income Venture S.C.A. | 8998 | Mountpark Logistics EU 2014 02 S.à r.l. ... | 8987 |
| Charleston Infrastructure I S.à r.l. | 8979 | NextITFrontier S.A. | 8978 |
| Cogexim S.A. | 8979 | Norrlanda Oil S.A. | 8979 |
| Commodore European Investment Co. I S.à r.l. | 8979 | Nuala Invest S.A. | 8980 |
| Consorts Georges S.à r.l. et Cie Secs | 8989 | Onebox Strategy S.à r.l. | 8980 |
| Elenum Invest S.A. | 8986 | Palace Invest S.à r.l. | 8984 |
| Hadar 5 S.A. | 8981 | Pecunia Investments S.A. | 8984 |
| Hegeling Holding S.A. | 8981 | Pecunia Investments S.A. | 8985 |
| Interactive Data Luxembourg Management S.à r.l. | 8981 | PH North America S.à r.l. | 8980 |
| KFC International Holdings II S.à r.l. | 9024 | Poncin Lux S.A. | 8985 |
| Lavos S.à r.l. | 8998 | Powerhouse Co-Invest | 8998 |
| Lùgh S.A. | 9004 | Primigenia S.A., SPF | 8983 |
| Luxeor Information S.E.C.S. | 8982 | Quartil S.à r.l. | 8984 |
| MBH Europe S.A. | 8986 | Rapid Investments Luxembourg S.C.A.. | 9013 |
| MCH Lux II | 8986 | | 9013 |
| Media Coat SA | 8983 | Rogers Luxembourg S.à r.l. | 8985 |
| Meridian Group Investments S.à r.l. | 8993 | Romain Afflelou Créateur S.à r.l. | 8997 |
| M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l. ... | 8981 | S.C.I. Georges-Theisen | 8989 |
| M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l. ... | 8986 | Shoetime Holding S.A. | 8978 |
| MIB MP Leipzig | 8983 | SunEd Reserve Luxco Holdings III | 8978 |
| Mongolia Logistics Holding S.à r.l. | 8982 | TA EU Luxembourg II S.à r.l. | 8978 |
| Monitchem Holdco 2 S.A. | 8982 | Topco Investments S.A. | 8978 |
| | | WOHL et CO Sàrl | 8980 |

Topco Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 177.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014206510/10.

(140230240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

NextITFrontier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 169.738.

Monsieur Michaël ZERBIB, sis 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, démissionne de son mandat d'administrateur unique de la société.

Le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014206086/10.

(140229037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

SunEd Reserve Luxco Holdings III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 161.460.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 décembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014206350/11.

(140228930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Shoetime Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 71.440.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 décembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014206394/11.

(140229168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

TA EU Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.435.314,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 160.502.

Suite au changement de nom effectué par TA Investment Holdings S.à r.l., il y a lieu de noter le changement de dénomination sociale de l'associé de la Société de TA Investment Holdings S.à r.l. en Bock Capital Investors S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014206484/12.

(140229246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Norrlanda Oil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 100.482.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 décembre 2014

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Luc HANSEN, de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206105/12.

(140229993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Cogexim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 114.023.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1^{er} décembre 2014

Président du Conseil d'administration

Les membres du nouveau Conseil d'Administration décident de nommer aux fonctions de Président du Conseil d'administration Monsieur Nico HANSEN, employé privé, né le 31 mars 1969 à Differdange demeurant professionnellement à 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Référence de publication: 2014205397/13.

(140230038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Commodore European Investment Co. I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 187.627.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

Les gérants de la Société ont décidé d'approuver le transfert du siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Pour Commodore European Investment Co. I S.à r.l.

Référence de publication: 2014205340/14.

(140229205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Charleston Infrastructure I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 912.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 182.003.

Extrait des résolutions des associés en date du 18 décembre 2014

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Stefan Holmér de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014.
- de nommer Michael Anatolitis, né le 13 octobre 1980 in Lefkosia, Chypre et résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205333/15.

(140229880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

PH North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 252.220.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 190.216.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207296/10.

(140231343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

WOHL et CO Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 3, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 94.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014206603/10.

(140229473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Nuala Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 33, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 111.261.

Extrait du rapport de la réunion du conseil d'administration tenue à 11.00 heures le 23 décembre 2014

Extrait des résolutions

1. Dans le cadre de la procédure de liquidation initiée en date du 11 avril 2013 qui est encore en cours et laquelle n'a pas encore pu être menée à terme faute d'imposition effectuée, le conseil d'administration décide de transférer avec effet immédiat le siège social du 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, au 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206109/13.

(140231379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Onebox Strategy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 30, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 159.547.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 19 décembre 2014

Première résolution:

Il résulte des cessions de parts sociales que le capital social est réparti comme suit:

| | |
|---|--------------------|
| Monsieur SCIORTINO MONACO Gregory, demeurant à L-2149 Luxembourg, 95, rue Emile Metz | 475 parts sociales |
| Monsieur de BOURCY Claude, demeurant à L-6137 Junglinster, 37, rue Neuve | 525 parts sociales |

Deuxième résolution:

Monsieur FAORO Christopher, demeurant à F-57330 Kanfen, 9, route de Volmerange, démissionne comme gérant administratif et Monsieur SCIORTINO MONACO Grégory, demeurant à L-2149 Luxembourg, 95, rue Emile Metz est nommé comme nouveau gérant administratif

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour copie conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014206112/21.

(140229472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.314.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2014205953/10.

(140229560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Hadar 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 178.558.

Décision des administrateurs en date du 22 décembre 2014

Les administrateurs de la Société, M Roger HADDAD, M. Michaël ZERBIB, Mme Ingrid ATTIAS décident que conformément aux dispositions statutaires de la Société, ils transfèrent son siège social au 70, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Roger HADDAD / Ingrid ATTIAS / Michaël ZERBIB.

Référence de publication: 2014205678/11.

(140229581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Hegeling Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.115.

Suite à la démission de la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl de son poste de Commissaire aux Comptes en date du 18/12/2014, avec effet au 01/01/2014, il y a lieu de rayer son inscription auprès du RCS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

HEGELING HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014205686/15.

(140231065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Interactive Data Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 157.837.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 décembre 2014:

1. de procéder au transfert de siège social de son adresse actuelle au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;
2. La démission de Monsieur Patrick Moinet, gérant Classe A, a été acceptée avec effet au 11 décembre 2014.
3. Monsieur Nicholas Procopenko, né le 10 avril 1981 à Santa Rosa, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant Classe A, avec effet au 11 décembre 2014, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205727/18.

(140230896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Mongolia Logistics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 500.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 159.910.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour Mongolia Logistics Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2014205976/14.

(140229687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Luxeor Information S.E.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 156.936.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 15 décembre 2014

- Transfert du siège social de LUXEOR INFORMATION S.E.C.S. du 11, rue Pierre d'Aspelt, 1142 Luxembourg au 41, boulevard Royal, 2449 Luxembourg

Il est pris acte de la nouvelle adresse du Gérant-Associé Commandité, LUXEOR INVESTISSEMENTS Sàrl, avec siège social 41, boulevard Royal, 2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

LUXEOR INFORMATION S.E.C.S.

Gérant-Associé Commandité

Référence de publication: 2014205944/16.

(140231295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Monitchem Holdco 2 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 187.114.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 10 décembre 2014

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 10 décembre 2014 que:

- L'associé a nommé Signe Michel, née le 31 janvier 1981 à Alzey (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à Pall Mall 80, SW1Y 5ES Londres, Royaume-Uni, en tant qu'administratrice de la Société, avec effet immédiat et pour une période se terminant immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui doit se tenir en 2020.

Il en résulte qu'à compter du 10 décembre 2014, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Eddy Perrier
- Kees Jager
- Cédric Pedoni
- Signe Michel

- L'associé unique a décidé de nommer KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son adresse professionnelle au 9, rue Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise agréé (en remplacement de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative), avec effet immédiat et pour une période se terminant immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui doit se tenir en 2020.

Eddy Perrier

Administrateur

Référence de publication: 2014205978/24.

(140230919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

MIB MP Leipzig, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 137.940.

—
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 22 décembre 2014, ont renouvelé les mandats des gérants pour une période indéterminée.

- M. Tillmann SAUER-MORHARD, directeur de société, Kurfürstendamm 42, D-10719 Berlin, Allemagne, gérant de catégorie A;

- M. Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Pour MIB MP LEIPZIG

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014206032/17.

(140229994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Media Coat SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères.

R.C.S. Luxembourg B 88.085.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 23 décembre 2014*

- L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la société à la date du 23 décembre 2014;

- L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés au siège de la société pendant une période de cinq années, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation de la société dans le Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MEDIA COAT SA.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014206007/18.

(140230337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Primigenia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.274.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 décembre 2014

- Les mandats d'administrateurs de Monsieur Serge KRANCENBLUM, né le 08/10/1961 à Metz (F), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Daniel PIERRE, né le 13/12/1967 à Arlon (B), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07/05/1974 à Strasbourg (F), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Christian FRANÇOIS. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

- Le mandat de commissaire aux comptes de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

PRIMIGENIA S.A., SPF

Référence de publication: 2014206238/19.

(140229664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Quartil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 180.787.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 15 décembre 2014

1. L'associée unique prend acte de et accepte la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat de gérant.
2. L'associée unique décide de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206251/14.

(140229162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Palace Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.274.

—
Il résulte d'un contrat de cession des parts sociales signé en date du 3 septembre 2014 que la société Lombard International Assurance S.A. a cédé 3.200 parts sociales qu'elle détenait à la société Ditsion Holding Limited, ayant son siège social au Domestica Building, Fourth Floor, Msida Valley Road, Msida MSD 9020, Malta enregistrée sous le numéro C 64684.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014206188/14.

(140230213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Pecunia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 104.565.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le mercredi 17 décembre 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 17 décembre 2014 que:

- 1) L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, aux fonctions d'Administrateur les personnes suivantes:
 - Monsieur NAVEAUX Jean, conseiller économique, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue (B), demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon,
 - Monsieur Philippe NAVEAUX, employé privé, né le 14 juillet 1975 à Saint-Mard (B) demeurant professionnellement 113, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg,

Ils terminent le mandat de leurs prédécesseurs qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2015.

- 2) L'Assemblée a décidé de révoquer de ses fonctions de commissaire, avec effet immédiat, la société READ S.à r.l.

L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, au poste de Commissaire la personne suivante:

- La société CD-SERVICES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée auprès du registre du RCS Luxembourg sous le numéro B 50564.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2015.

- 3) L'assemblée a décidé de fixer le siège social de la société au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2014206213/26.

(140231553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Pecunia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 104.565.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le jeudi 18 décembre 2014

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 18 décembre 2014 que:

Le Conseil d'Administration a décidé, de nommer en son sein, Monsieur Jean NAVEAUX, conseiller économique, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue (B), demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon, à la fonction du Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2014206214/17.

(140231553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Poncin Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 16, rue Geespelt.
R.C.S. Luxembourg B 65.773.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en date du 19 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre, à dix heures, les actionnaires de la société PONCIN LUX S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social et ont pris la résolution suivante:

L'Assemblée souhaite notifier le changement de siège social de la société, suite à une nouvelle dénomination et numérotation du bâtiment.

La nouvelle adresse est désormais:

16, rue Geespelt

L-3378 Livange

Le changement d'adresse prend effet rétroactivement à compter du 01/02/2014.

Pour extrait conforme

Les membres du bureau

Référence de publication: 2014206231/18.

(140230212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Rogers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 107.023,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 140.940.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique en date du 8 décembre 2014:

1. La démission de Monsieur Easton D. DICKSON, de son mandat de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 1^{er} novembre 2014, été acceptée;

2. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de catégorie A, avec effet au 1^{er} novembre 2014 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur John KRAWCZYNSKI, né dans le Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, le 17 août 1971, résidant au 36, Crystal Ridge Drive, Ellington, CT 06029, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206271/19.

(140229544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.632.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2014205954/10.

(140229559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Elenum Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.510.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205515/10.

(140229607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

MBH Europe S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 181.199.

Par la présente, conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 telle que modifiée régissant la domiciliation des sociétés, Maître Brigitte Louise POCHON, en sa qualité d'agent domiciliataire de la société MBH EUROPE S.A. R.C.S. Luxembourg B 181199, confirme la dénonciation du siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg de la société et du contrat de domiciliation le liant avec ladite société à partir du 1^{er} octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Brigitte Louise POCHON

Avocat à la Cour / Le Domiciliataire

Référence de publication: 2014205998/14.

(140231598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

MCH Lux II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.636.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suite aux résolutions écrites prises le 19 décembre 2014, l'associé unique a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014206003/20.

(140229812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Mountpark Logistics EU 2014 02 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.871.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 189.883.

In the year two thousand fourteen, on the seventeenth day of the month of December.
Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mountpark logistics EU S.à r.l., a private limited liability Company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.195 (The «Shareholder»),

here represented by Mr. Frédéric DEPIREUX, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 16 December 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Mountpark Logistics EU 2014 02 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, of 28 August 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 20 October 2014 under number 3022 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number B 189.883.

The articles of incorporation have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro into British Pounds Sterling by applying the exchange rate of the European Central Bank as at Latest 10 December 2014 of EUR 1 = GBP 0.78975.

2. To convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) into nine thousand eight hundred seventy-one British Pound Sterling and eight hundred seventy-five thousandths Pence (GBP 9,871.875.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, having each a nominal value of seven thousand eight hundred and ninety-eight ten-thousandths Pence (GBP 0.7898.-).

3. To amend article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the foregoing items of the agenda.

4. Miscellaneous

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro into British Pounds sterling by applying the exchange rate of the European Central Bank as at 10 December 2014: EUR 1 = GBP 0.78975.

Second resolution

The Shareholder resolved to convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) into nine thousand eight hundred seventy-one British Pound Sterling and eight hundred seventy-five thousandths Pence (GBP 9,871.875.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, having each a nominal value of seven thousand eight hundred and ninety-eight ten-thousandths Pence (GBP 0.7898.-).

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follow:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at nine thousand eight hundred seventy-one British Pound Sterling and eight hundred seventy-five thousandths Pence (GBP 9,871.875.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, in registered form, having a nominal value of seven thousand eight hundred and ninety-eight ten-thousandths Pence (GBP 0.7898.-).

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. Mountpark logistics EU S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.195 (l'«Associé»),

ici représentée par Monsieur Frédéric DEPIREUX, employé privé, demeurant professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Mountpark Logistics EU 2014 02 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, Grand-Duché du Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 28 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 octobre 2014 sous le numéro 3022 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 189.883.

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Conversion de la devise du capital souscrit de la Société d'euros en livres sterling par application du taux de conversion de la Banque Centrale Européenne au 10 décembre 2014 de EUR 1 = GBP 0.78975.

2. Conversion du capital souscrit existant d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) en neuf mille huit cent soixante et onze livres Sterling anglaises et huit cent soixante-quinze Pence (GBP 9,871.875.-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de sept mille huit cent quatre-vingt-dix-huit Pence (GBP 0.7898.-).

3. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter les points de l'agenda proposés ci-dessus.

4. Divers

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de convertir la devise du capital souscrit de la Société d'euros en livres sterling par application du taux de conversion de la Banque Centrale Européenne au 10 décembre 2014: EUR 1 = GBP 0.78975.

Seconde résolution

L'Associé a décidé de convertir le capital souscrit existant d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) en neuf mille huit cent soixante et onze livres Sterling anglaises et huit cent soixante-quinze Pence (GBP 9,871.875.-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de sept mille huit cent quatre-vingt-dix-huit Pence (GBP 0.7898.-).

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à neuf mille huit cent soixante et onze livres Sterling anglaises et huit cent soixante-quinze Pence (GBP 9,871.875.-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de sept mille huit cent quatre-vingt-dix-huit Pence (GBP 0.7898.-).

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille cents euro (EUR 1.100.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. DEPIREUX, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2014 Relation: DIE/2014/16482 Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205982/124.

(140230140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

**Consorts Georges S.à r.l. et Cie Secs, Société à responsabilité limitée,
(anc. S.C.I. Georges-Theisen).**

Siège social: L-1817 Luxembourg, 52, rue d'Ivoix.

R.C.S. Luxembourg E 1.582.

L'an deux mille quatorze, le trois décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

1) Madame Josette MAYER, née à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1949, demeurant à L-1817 Luxembourg, rue d'Ivoix, 58.

2) Monsieur Jean GEORGES, né à Luxembourg, le 11 décembre 1947, demeurant à L-9665 Liefrange, Stengige Besch 8.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société civile SCI GEORGES-THEISEN, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 14 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 79 de 1994, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital à concurrence de EUR 12.500.- pour le porter de son montant actuel de EUR 236.750.- à EUR 249.250.- par la création de 50 parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 250.- chacune.

2) Souscription et libération des parts nouvelles par Ateliers Nic. Georges, Succ. Ateliers Georges.

3) Transformation de la forme juridique de la Société en société en commandite simple.

4) Changement du nom de la Société.

5) Refonte des statuts.

6) Démission des gérants.

7) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 236.750.- (deux cent trente-six mille sept cent cinquante euros) à EUR 249.250.- (deux cent quarante-neuf mille deux cent cinquante euros) par la création de 50 (cinquante) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 250.- (deux cent cinquante euros) chacune.

Souscription et libération

De l'accord des associés actuels, les 50 (cinquante) parts nouvelles sont souscrites par la société à responsabilité limitée Ateliers Nic. Georges, Succ. Ateliers Georges S.à r.l., avec siège social à L-1817 Luxembourg, 52, rue d'Ivoix, RCS Luxembourg B 45972,

Ici représentée par son gérant Monsieur Jean GEORGES, prénommé.

Les parts nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transformer conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi sur les sociétés commerciales la forme de la Société de société civile en société en commandite simple.

Le capital social de EUR 249.250.- (deux cent quarante-neuf mille deux cent cinquante euros) sera représenté par 50 (cinquante) parts de commandité détenues par Ateliers Nic. Georges, Succ. Ateliers Georges S.à r.l., et 947 (neuf cent quarante-sept) parts de commanditaire détenues comme suit:

946 parts de commanditaire par Monsieur Jean GEORGES prénommé et

1 part de commanditaire par Madame Josette MAYER, prénommée.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société en «Consorts Georges S.à r.l. et Cie Secs» et de modifier l'objet social comme suit:

«L'objet de la SCS est l'exploitation d'un atelier mécanique de précision, la représentation de machines et produits industriels, la vente d'essences, huiles et graisses industrielles, et accessoires d'autos et de camions à Luxembourg, ainsi que le commerce de pièces détachées et accessoires pour moteurs.

Elle a en outre pour objet la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement.

La Société a également pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation des opérations qui précèdent.

La Société peut en outre faire toutes les opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement ou qui en favorisent la réalisation.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre Ateliers Nic. Georges, Succ. Ateliers Georges S.à r.l., en tant que gérant commandité (le Gérant Commandité) et Monsieur Jean Georges et Madame Josette MAYER, en tant qu'associés commanditaires (le Commanditaire) et toutes les personnes ou entités pouvant devenir associés de la SCS dans le future (comme défini ci après), une société en commandite simple prenant la dénomination de Consorts Georges S.à r.l. et Cie Secs (la SCS), régie par le présent contrat (le Contrat) et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la SCS est établi en la ville de Luxembourg.

2.2. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par une décision du ou des Gérant(s) Commandité(s). Il peut en outre être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions requises pour la modification du Contrat.

2.3. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) ont le droit de créer des succursales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4. Lorsque le(s) Gérant(s) Commandité(s) déterminent que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec le siège social, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la SCS, laquelle restera une société en commandite simple luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. La SCS est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La SCS ne prend pas fin par la démission, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs Gérant(s) Commandité(s).

Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet de la SCS est l'exploitation d'un atelier mécanique de précision, la représentation de machines et produits industriels, la vente d'essences, huiles et graisses industrielles, et accessoires d'autos et de camions à Luxembourg, ainsi que le commerce de pièces détachées et accessoires pour moteurs.

4.2. Elle a en outre pour objet la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement.

4.3. La Société a également pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation des opérations qui précèdent.

4.4. La Société peut en outre faire toutes les opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement ou qui en favorisent la réalisation.

II. Capital social - Parts

Art. 5. Capital Social - Parts.

5.1. Le capital souscrit de la SCS est fixé à un montant de EUR 249.250.- (deux cent quarante-neuf mille deux cent cinquante euros) divisé en 947 (neuf cent quarante-sept) parts sociales détenues par le(s) Commanditaire(s), et 50 (cinquante) parts sociales détenues par le Gérant Commandité, de deux cent cinquante euros (EUR 250.-) chacune (les Parts et individuellement une Part).

5.2. Toutes les Parts sont entièrement libérées.

Art. 6. Transfert de Parts.

6.1. Les Parts sont librement cessibles entre associés.

6.2. Les Parts sont cessibles à des non-associés à condition que la cession ait été autorisée par tous les associés non vendeurs.

6.3. La cession de Parts ne sera opposable à la SCS que suivant la notification ou acceptation par la SCS de la cession ainsi que déterminé à l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Forme des Parts - Registre des associés.

7.1. Les Parts sont nominatives.

7.2. Il sera tenu au siège social un registre des Parts dont tout associé qui le requiert pourra prendre connaissance.

III. Gérance - Délégation de pouvoirs - Commissaire - Représentation

Art. 8. Gérance.

8.1. La SCS peut exclusivement être gérée par un ou plusieurs Gérant(s) Commandité, responsable(s) personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la SCS.

8.2. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la SCS qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par le Contrat à l'assemblée générale des associés.

8.3. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) ont le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la SCS.

8.4. En cas de pluralité de Gérants Commandités, les décisions des Gérants Commandités seront valablement prises à la majorité des Gérants Commandités.

Art. 9. Délégation de pouvoirs.

9.1. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) peuvent à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques à condition que dans aucune circonstance l'agent ne puisse être un ou des Gérants commandités. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) détermineront les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leur mandat et toute autre condition du mandat. Les mandataires ainsi nommés sont révocables ad nutum par décision des Gérants Commandités.

9.2. La nomination des mandataires conformément à l'article 9.1. ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de(s) Gérant(s) Commandité(s).

Art. 10. Commissaire. La SCS peut nommer et y procédera dans les cas prévus par la loi un commissaire. Le commissaire sera nommé par l'assemblée générale des associés pour une durée ne pouvant excéder six années, renouvelable. Le commissaire est révocable ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Art. 11. Représentation de la SCS à l'égard des tiers. La SCS est engagée par la seule signature de son Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, par la seule signature de tout Gérant Commandité ou par la

seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la SCS a été valablement conféré par les Gérant(s) Commandité(s) conformément à l'article 9.1. du présent Contrat.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote. Chaque Part donne droit à une voix aux assemblées générales des associés.

Chaque associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire, par procuration donnée par lettre, télégramme, télex, télécopie ou e-mail pour le représenter à une assemblée générale des associés.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité. Les associés se réunissent aussi souvent que nécessaire suivant convocation par le Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, tout Gérant Commandité, la convocation étant faite au moins cinq jours à l'avance, au lieu indiqué dans la convocation.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés, il peut être renoncé aux formalités de convocation par écrit.

Les résolutions aux assemblées générales des associés seront valablement prises à la majorité des associés présents ou représentés à l'assemblée.

L'assemblée des associés ne délibérera valablement qu'à condition que le Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, chaque Gérant Commandité est présent ou représenté.

Toute assemblée générale des associés convoquée pour modifier une disposition du présent Contrat ne délibérera valablement qu'à condition que la moitié des Parts soit présente ou représentée et que l'agenda indique les modifications proposées à ce Contrat. Si le quorum de présence n'est pas satisfait, une seconde assemblée générale des associés peut être convoquée par lettre recommandée confirmée par accusé de réception démontrant la date de notification. La convocation reproduit l'agenda et indique la date et les résultats de la précédente assemblée générale des associés. La seconde assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre de Parts représentées. Les résolutions sont valablement adoptées par les associés représentant les trois quarts des Parts existantes et par le Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, par chaque Gérant Commandité.

Les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé aux associés par écrit, en original ou télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les associés voteront en signant ladite résolution circulaire.

V. Année sociale - Comptes - Affectation des résultats

Art. 14. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des associés, chargée d'approuver les comptes annuels, sera tenue annuellement dans les six mois de la clôture de l'année sociale au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation de l'assemblée.

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année la même année.

Chaque année, le(s) Gérant(s) Commandité(s) dresse(nt) un inventaire et prépare(nt) les comptes annuels.

Art. 16. Affectation des résultats. Chaque associé de la SCS a le droit de participer aux bénéfices de la SCS en proportion du nombre de Parts possédées par lui dans la SCS.

L'affectation des résultats sera déterminée par l'assemblée générale des associés, sur proposition de(s) Gérant(s) Commandité(s).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la SCS, pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés décidant d'une telle liquidation.

Cette assemblée générale des associés déterminera également les pouvoirs et rémunération du ou des liquidateur(s).

Art. 18. Distribution du boni de liquidation. Après paiement de toutes les dettes de la SCS ou consignation de toutes sommes à cet effet, le boni de liquidation sera payé aux associés en proportion des parts détenues par chacun d'eux dans la SCS.

VII. Dispositions générales

Art. 19. Application de la Loi. Toutes matières non réglées par les présents Statuts seront réglées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier conformément à la Loi.»

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jean GEORGES de ses fonctions de gérant de la Société et décide que la Société sera désormais gérée pour une durée illimitée par l'associé commandité la société à responsabilité limitée Ateliers Nic. Georges, Succ. Ateliers Georges S.à r.l., avec siège social à L-1817 Luxembourg, 52, rue d'Ivoix, RCS Luxembourg B 45972.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué approximativement à la somme de EUR 2.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. MAYER, J. GEORGES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59151. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206324/205.

(140229851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Meridian Group Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 17.400,50.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.116.

In the year two thousand and fourteen, the eighteenth day of the month of December.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Meridian Group Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 175.116 (the Company). The Company was incorporated on 17 December 2012 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 797 of 4 January 2013, amended for the last time by a deed of 17 November 2014 of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

1. Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.652 and having a share capital of GBP 300,000.- (three hundred thousand British Pounds Sterling) (Queensgate);

2. LBR Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.995 and having a share capital of EUR 12.600.- (twelve thousand six hundred euro) (LBR);

3. Anschutz Entertainment Group, Inc., a company from the State of Colorado, incorporated and established under the laws of the United States of America, having its registered office at 555, 17th Street, USA - CO 80202 Denver, registered with the Secretary of State of Colorado under number 19 941 008 914 (Anschutz); and

4. London Arena Investments Limited (formerly named O2 Investments Limited), a limited company, incorporated and established under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Newall road, World Business Centre 2, GB - TW6 2SF Hounslow Middlesex, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 8 296 878 (London Arena), (together, the Shareholders),

hereby represented by Mrs. Iuliia FOCA, private employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed «ne varietur» by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record:

I. That the present extraordinary general meeting has been duly convened by notices sent to all the Shareholders on 9th December 2014;

II. That it is acknowledged and agreed by the Shareholders that the agenda of the Meeting is as follows:

Agenda

1. Proposal to increase the share capital of the Company by a nominal amount of GBP 43.68 (forty-three British Pounds Sterling and sixty-eight pence) with the issuance of 771 (seven hundred seventy-one) new Class A2 shares and 1,413 (one thousand four hundred and thirteen) new Class B2 shares, each such Class A2 and Class B2 shares having a par value of GBP 0.02 (two pence) each.

2. Proposal to accept:

(a) the subscription to 771 (seven hundred seventy-one) new Class A2 shares by Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l. together with a share premium of GBP 23,130 (twenty three thousand one hundred and thirty British Pounds Sterling) which shall be attached to the new Class A2 shares;

(b) the subscription to 1,156 (one thousand one hundred and fifty-six) new Class B2 shares by London Arena Investments Limited together with a share premium of GBP 3,120,575.76 (three million one hundred twenty thousand five hundred seventy-five British Pounds Sterling and seventy-six pence) which shall be attached to the new Class B2 shares;

(c) the subscription to 257 (two hundred fifty-seven) new Class B2 shares by LBR Investments S.à r.l. together with a share premium of GBP 693,761.22 (six hundred ninety-three thousand seven hundred sixty-one British Pounds Sterling and twenty-two pence) which shall be attached to the new Class B2 shares; and

(d) the payment of item (a) to (c) above in cash.

3. Proposal to amend article 6.1 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase of the Company, as specified under point 2. above.

4. Proposal to amend the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority to any manager of the Company as well as any employee of Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares on the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Meeting notes that all Shareholders, representing the entire share capital, are duly represented and that the Meeting is therefore validly constituted.

IV. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by a nominal amount of GBP 43.68 (forty-three British Pounds Sterling and sixty-eight pence) with the issuance of 771 (seven hundred seventy-one) new Class A2 shares and 1,413 (one thousand four hundred and thirteen) new Class B2 shares, each such Class A2 and Class B2 shares having a par value of GBP 0.02 (two pence) each.

Second resolution

Therefore, the Shareholders resolve to record:

(a) the subscription to 771 (seven hundred seventy-one) new Class A2 shares by Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l. together with a share premium of GBP 23,130 (twenty three thousand one hundred and thirty British Pounds Sterling) which shall be attached to the new Class A2 shares;

(b) the subscription to 1,156 (one thousand one hundred and fifty-six) new Class B2 shares by London Arena Investments Limited together with a share premium of GBP 3,120,575.76 (three million one hundred twenty thousand five hundred seventy-five British Pounds Sterling and seventy-six pence) which shall be attached to the new Class B2 shares;

(c) the subscription to 257 (two hundred fifty-seven) new Class B2 shares by LBR Investments S.à r.l. together with a share premium of GBP 693,761.22 (six hundred ninety-three thousand seven hundred sixty-one British Pounds Sterling and twenty-two pence) which shall be attached to the new Class B2 shares; and

(d) the payment of item (a) to (c) above in cash.

Intervention - Subscriptions - Payment

The Shareholders, hereby represented by Mrs. Iuliia FOCA, private employee, pre-named, by virtue of proxies given under private seal, declare each to subscribe individually as follows:

(a) Queensgate to 771 (seven hundred seventy-one) new Class A2 shares together with a share premium of GBP 23,130 (twenty three thousand one hundred and thirty British Pounds Sterling) which shall be attached to the new Class A2 so that the total paid for such shares is equal to GBP 23,145.42 (twenty-three thousand one hundred and forty-five British Pounds Sterling and forty-two pence);

(b) London Arena to 1,156 (one thousand one hundred and fifty-six) new Class B2 shares together with a share premium of GBP 3,120,575.76 (three million one hundred twenty thousand five hundred seventy-five British Pounds Sterling and seventy-six pence) which shall be attached to the new Class B2 shares so that the total paid for such shares is equal to GBP 3,120,598.88 (three million one hundred twenty thousand five hundred ninety-eight British Pounds Sterling and eighty-eight pence); and

(c) LBR to 257 (two hundred fifty-seven) new Class B2 shares together with a share premium of GBP 693,761.22 (six hundred ninety-three thousand seven hundred sixty-one British Pounds Sterling and twenty-two pence) which shall be attached to the new Class B2 so that the total paid for such shares is equal to GBP 693,766.36 (six hundred ninety-three thousand seven hundred sixty-six British Pounds Sterling and thirty-six pence).

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

“ **Art. 6.1.** The Company’s subscribed share capital is set amount of GBP 17,400.50 (seventeen thousand four hundred British Pounds Sterling and fifty pence), represented by 298,519 (two hundred and ninety-eight thousand five hundred and nineteen) class A1 shares, 8,548 (eight thousand five hundred and forty-eight) class A2 shares, 547,284 (five hundred forty-seven thousand two hundred and eighty-four) class B1 shares, 15,673 (fifteen thousand six hundred and seventy-three) class B2 shares, 1 (one) class C1 shares, each having a par value of GBP 0.02 (two pence).”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorize any manager of the Company as well as any employee of Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately three thousand five hundred Euros (EUR 3.500.-)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés de la société Meridian Group Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.116 (la Société). La Société a été constituée le 17 décembre 2012 suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 797, du 4 Janvier 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte daté du 17 novembre 2014 reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

1. Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 20, rue de la Poste, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.652, ayant un capital social de 300.000 GBP (trois cent mille Livres Sterling) (Queensgate);

2. LBR Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147 995, ayant un capital social de 12.600 EUR (douze mille six cent Euros) (LBR);

3. Anschutz Entertainment Group, Inc., une société établie sous l’égide du droit de l’Etat du Colorado, Etats-Unis d’Amérique, ayant son siège social sis 555, 17th Street, USA - CO 90202 Denver, immatriculée auprès du Secrétaire d’Etat du Colorado sous le numéro 19 941 008 914 (Anschutz); et

4. London Arena Investments Limited (anciennement dénommée O2 Investments Limited), une société à responsabilité limitée, constituée et établie sous le droit anglais, ayant son siège social sis Newall road, World Business Centre 2, GB - TW6 2SF Hounslow Middlesex, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d’Angleterre et de Galles (Registrar of the Companies for England and Wales) sous le numéro 8 296 878 (London Arena), (ensemble, les Associés),

ici représentés par Madame Iuliia FOCA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par lettres envoyées à tous les Associés en date du 9 décembre 2014;

II. Que les Associés se sont mis d'accord et reconnaissent que l'ordre du jour de la société est le suivant:

Ordre du jour

1. Proposition d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 43.68 GBP (quarante-trois Livres Sterling et soixante-huit pence) par la création et l'émission de 771 (sept cent soixante-et-onze) nouvelles parts sociales de classe A2 et 1,413 (mille quatre cent treize) nouvelles parts sociales de classe B2, chaque part sociale de classe A2 et classe B2 ayant une valeur nominale de 0,02 GBP (deux pence) chacune.

2. Proposition d'accepter:

(a) la souscription à 771 (sept cent soixante-et-onze) nouvelles parts sociales de classe A2 par Queensgate avec une prime d'émission de 23.130 GBP (vingt-trois mille cent trente Livres Sterling) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe A2;

(b) la souscription à 1.156 (mille cent cinquante-six) nouvelles parts sociales de classe B2 par London Arena avec une prime d'émission de 3.120.575,76 GBP (trois million cent vingt mille cinq cent soixante-quinze Livres Sterling et soixante-seize pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2;

(c) la souscription à 257 (deux cent cinquante-sept) nouvelles parts sociales de classe B2 par LBR avec une prime d'émission de 693.761,22 GBP (six cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-et-une Livres Sterling et vingt-deux pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2; et

(d) la libération des sommes figurant aux points (a) à (c), ci-dessus, en numéraire.

3. Proposition de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société, spécifiée au point 2. ci-dessus.

4. Proposition de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital visée ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Assemblée note que la totalité des Associés, représentant l'entière part du capital social, sont représentées et que l'Assemblée est donc valablement constituée.

IV. Que l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 43.68 GBP (quarante-trois Livres Sterling et soixante-huit pence) par la création et l'émission de 771 (sept cent soixante-et-onze) nouvelles parts sociales de classe A2 et 1,413 (mille quatre cent treize) nouvelles parts sociales de classe B2, chaque part sociale de classe A2 et classe B2 ayant une valeur nominale de 0,02 GBP (deux pence) chacune.

Deuxième résolution

Par conséquent, les Associés décident d'enregistrer:

(a) la souscription à 771 (sept cent soixante-et-onze) nouvelles parts sociales de classe A2 par Queensgate avec une prime d'émission de 23.130 GBP (vingt-trois mille cent trente Livres Sterling) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe A2;

(b) la souscription à 1.156 (mille cent cinquante-six) nouvelles parts sociales de classe B2 par London Arena avec une prime d'émission de 3.120.575,76 GBP (trois million cent vingt mille cinq cent soixante-quinze Livres Sterling et soixante-seize pence) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe B2;

(c) la souscription à 257 (deux cent cinquante-sept) nouvelles parts sociales de classe B2 par LBR avec une prime d'émission de 693.761,22 GBP (six cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-et-une Livres Sterling et vingt-deux pence) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe B2; et

(d) la libération des sommes figurant aux points (a) à (c).

Intervention - Souscription - Libération

Les Associés, ici représentés par Madame Iuliia FOCA, employée privée, précités, en vertu des procurations données sous seing privé, déclarent chacun souscrire comme suit:

a. Queensgate souscrit à 771 (sept cent soixante-et-onze) nouvelles parts sociales de classe A2 avec une prime d'émission de 23.130 GBP (vingt-trois mille cent trente Livres Sterling) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe A2, soit un paiement total de 23.145,42 GBP (vingt-trois mille cent quarante-cinq Livres Sterling et quarante-deux pence) pour telle souscription;

b. London Arena souscrit à 1.156 (mille cent cinquante-six) nouvelles parts sociales de classe B2 avec une prime d'émission de 3.120.575,76 GBP (trois million cent vingt mille cinq cent soixante-quinze Livres Sterling et soixante-seize pence) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe B2, soit un paiement total de 3.120.598,88 GBP (trois million cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling et quatre-vingt-huit pence) pour telle souscription; et

c. LBR souscrit à 257 (deux cent cinquante-sept) nouvelles parts sociales de classe B2 avec une prime d'émission de 693.761,22 GBP (six cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-et-une Livres Sterling et vingt-deux pence) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe B2, soit un paiement total de 693.766,36 GBP (six cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-six Livres Sterling et trente-six pence) pour telle souscription.

La preuve de la disponibilité du montant devant être libéré en numéraire pour les parts sociales nouvellement émises a été remise au notaire instrumentaire qui atteste expressément de la disponibilité des fonds ainsi versés.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, afin d'y refléter les résolutions ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à GBP 17,400.50 (dix-sept mille quatre cent Livres Sterling et cinquante pence) représenté par 298,519 (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent dix-neuf) parts sociales classées A1, 8.548 (huit mille cinq cent quarante-huit) parts sociales de classe A2, 547,284 (cinq cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-quatre) parts sociales de classe B1, 15.673 (quinze mille six cent soixante-treize) parts sociales de classe B2, 1 (une) part sociale de classe C1, ayant chacune une valeur nominale de 0,02 GBP (deux pence)."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, à tout employé de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: I. FOCA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16488. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205966/247.

(140230410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Romain Afflelou Créateur S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206307/9.

(140229681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Lavos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.285.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205864/10.

(140230195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Alternative Property Income Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.359.

Extrait des décisions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 10 décembre 2014:

- révocation de Mr Antonello De Filippo tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat;

- nomination de Mme Valéria Bini, née le 6 septembre 1973 à Varese (Italie) demeurant professionnellement au 100, Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris La Défense en tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Le conseil de surveillance se compose désormais de Mme Valéria Bini, Mr Antoine Depigny et Mr Albert Hasenberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alternative Property Income Venture S.C.A.

Référence de publication: 2014205138/16.

(140230300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Powerhouse Co-Invest, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.655.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of the month of December.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders (hereinafter the "Meeting") of Powerhouse Co-Invest (the "Company"), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 177.655.

The Meeting was opened at 6.00 p.m with Maître Victorien HÉMERY, Avocat à la Cour, in the chair, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Maître Amaury LAMBERT, Avocat, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Maître Amaury LAMBERT, Avocat, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) so as to bring it from its current amount of thirty-one thousand and one euro (EUR 31,001) in accordance with the Company articles of association (the "Articles") to an amount of sixty-two thousand and one euro (EUR 62,001) through the issuance of twenty-seven thousand nine hundred (27,900) new class A limited shares ("Class A Shares") of category 1 ("Category 1"), three thousand (3,000) class B1 limited shares ("Class B1 Shares") of Category 1 and one hundred (100) class B2 limited shares ("Class B2 Shares") of Category 1, with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

2. Amendment of article 6.1. of the Articles that shall now state as follows:

6.1. Share Categories and Classes.

6.1.1 The Company has a share capital of sixty-two thousand and one euro (EUR 62,001) represented by (i) sixty-two thousand (62,000) shares (parts de commanditaire) (the "Limited Shares"), divided into ten (10) categories (each a "Category of Shares"), namely the Category 1 Shares, the Category 2 Shares, the Category 3 Shares, the Category 4 Shares, the Category 5 Shares, the Category 6 Shares, the Category 7 Shares, the Category 8 Shares, the Category 9 Shares and the Category 10 Shares, and (ii) one (1) management share (part de commandité) (the "Management Share" and, collectively with the Limited Shares, the "Shares"), each of the Shares having a nominal value of one euro (EUR 1).

6.1.2 Each Category of Shares is divided into three (3) classes of Shares (each a "Class of Shares"), namely:

- the class A Limited Shares (the "Class A Shares");
- the class B1 Limited Shares (the "Class B1 Shares"); and
- the class B2 Limited Shares (the "Class B2 Shares"), as follows:

| Category | Class A Shares | Class B1 Shares | Class B2 Shares |
|-----------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| Category 1 | 30,690 | 3,300 | 110 |
| Category 2 | 2,790 | 300 | 10 |
| Category 3 | 2,790 | 300 | 10 |
| Category 4 | 2,790 | 300 | 10 |
| Category 5 | 2,790 | 300 | 10 |
| Category 6 | 2,790 | 300 | 10 |
| Category 7 | 2,790 | 300 | 10 |
| Category 8 | 2,790 | 300 | 10 |
| Category 9 | 2,790 | 300 | 10 |
| Category 10 | 2,790 | 300 | 10 |
| Total | 55,800 | 6,000 | 200 |

For the avoidance of doubt each Category of Shares numbered 1 to 10 above is a single Category of Shares composed of Class A Shares, Class B1 Shares and Class B2 Shares as set out above.

6.1.3 Each Share has a nominal value of one euro (EUR 1) each.

6.1.4 The Management Share shall be held by PCI Management, as Manager and unlimited Shareholder (actionnaire commandité)."

3. Grant of authorization to Powerhouse Co-Invest Management, a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Commercial Companies Registry under number B177417 acting in its capacity as sole managing general partner of the Company (the "General Partner") to purchase the Company's own shares for their redemption and cancellation in the name and on behalf of the Company in accordance with article 49-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 governing commercial companies (the "1915 Law"), and

4. Miscellaneous.

B. The Shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and the proxies of the represented Shareholders, being signed by the Shareholders, the board of the Meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time for registration purposes.

C. Pursuant to the attendance list, the entire share capital of the Company are present or represented at the Meeting and that the Shareholders present or represented consider themselves being duly informed of the agenda and waives any convening notice.

D. The present Meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Having duly considered each item on the agenda, the Meeting takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to increase the Company's share capital so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand and one euro (EUR 31.001.-) up to sixty-two thousand and one euro (EUR 62.001.-) through the issuance of twenty-seven thousand nine hundred (27,900) Class A Shares of Category 1, three thousand (3,000) Class B1 Shares of Category 1 and one hundred (100) Class B2 Shares of Category 1, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The thirty-one thousand (31,000) new shares issued (the "Newly Issued Shares") have been subscribed as follows:

- thirteen thousand six hundred eight (13,308) Class A Shares of Category 1 have been subscribed at nominal value by French Residential Investors I, L.L.C., a limited liability company organised under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America and registered

under number 5305424 ("FRI-I"), here represented by Victorien Hémery, by virtue of a proxy and subscription form given in San Francisco (USA) on 16 December 2014;

- fourteen thousand five hundred ninety-two (14,592) Class A Shares of Category 1 have been subscribed at nominal value by French Residential Investors II, L.L.C., a limited liability company organised under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America ("FRI-II"), here represented by Victorien HÉMERY, by virtue of a proxy and subscription form given in San Francisco (USA) on 16 December 2014;

- three thousand (3,000) Class B1 Shares of Category 1 have been subscribed at nominal value by the General Partner acting on its own (the General Partner together with FRI-I and FRI-II being all the Company Shareholders), here represented by Victorien HÉMERY, by virtue of a proxy and subscription form given in Luxembourg on 16 December 2014;

- one hundred (100) Class B2 Shares of Category 1 have been subscribed at nominal value by the General Partner acting on its own behalf, here represented by Victorien HÉMERY, by virtue of a proxy and subscription form given in Luxembourg on 16 December 2014;

The shares so subscribed have been fully paid up through a conversion of an amount of thirty-one thousand euro (EUR 31.000.-) out of the existing distributable reserves into share capital of the Company.

The Meeting expressly and unanimously confirms its agreement with the issue of the above-mentioned shares to the abovementioned shareholders through conversion of part of the existing distributable reserves into share capital.

Proof of the existence of the above-mentioned distributable reserves has been produced to the undersigned notary through an interim balance sheet dated 3 December 2014.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 6.1 of the Articles further to the capital increase that shall now state as follows:

6.1. Share Categories and Classes.

6.1.1 The Company has a share capital of sixty-two thousand and one euro (EUR 62.001.-) represented by (i) sixty-two thousand (62,000) shares (parts de commanditaire) (the "Limited Shares"), divided into ten (10) categories (each a "Category of Shares"), namely the Category 1 Shares, the Category 2 Shares, the Category 3 Shares, the Category 4 Shares, the Category 5 Shares, the Category 6 Shares, the Category 7 Shares, the Category 8 Shares, the Category 9 Shares and the Category 10 Shares, and (ii) one (1) management share (part de commandite) (the "Management Share") and, collectively with the Limited Shares, the "Shares", each of the Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

6.1.2 Each Category of Shares is divided into three (3) classes of Shares (each a "Class of Shares"), namely:

- the class A Limited Shares (the "Class A Shares");
- the class B1 Limited Shares (the "Class B1 Shares"); and
- the class B2 Limited Shares (the "Class B2 Shares"), as follows:

| Category | Class A Shares | Class B1 Shares | Class B2 Shares |
|-------------|----------------|-----------------|-----------------|
| Category 1 | 30,690 | 3,300 | 110 |
| Category 2 | 2,790 | 300 | 10 |
| Category 3 | 2,790 | 300 | 10 |
| Category 4 | 2,790 | 300 | 10 |
| Category 5 | 2,790 | 300 | 10 |
| Category 6 | 2,790 | 300 | 10 |
| Category 7 | 2,790 | 300 | 10 |
| Category 8 | 2,790 | 300 | 10 |
| Category 9 | 2,790 | 300 | 10 |
| Category 10 | 2,790 | 300 | 10 |
| Total | 55,800 | 6,000 | 200 |

For the avoidance of doubt each Category of Shares numbered 1 to 10 above is a single Category of Shares composed of Class A Shares, Class B1 Shares and Class B2 Shares as set out above.

6.1.3 Each Share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

6.1.4 The Management Share shall be held by PCI Management, as Manager and unlimited Shareholder (actionnaire commandité)."

Third resolution

The Meeting resolves to authorize the General Partner with option to delegate to purchase, in the name and on behalf of the Company, shares of the Company for their redemption and cancellation, in accordance with the conditions set forth by Article 49-2 of the 1915 Law, regarding the acquisition of own shares. The following provisions shall apply to the purchase by the Company of its own shares:

1. Duration of authorization

The authorization is valid for a maximum number of five (5) years from the date of this resolution or the duration of such further period beyond those five (5) years for which it is renewed or extended by the Meeting.

2. Fully paid-up shares

The shares to be purchased by the Company shall be entirely paid up.

3. Maximum number of shares to be purchased by the Company

The maximum number of own shares that the Company may hold at any time directly or indirectly may not have the effect of reducing its net assets ("actif net") below the amount mentioned in paragraphs 1 and 2 of Article 72-1 of the 1915 Law.

4. Purchase modalities and purchase price

The maximum number of own shares that the General Partner may purchase shall not exceed fifty percent (50%) of the Company share capital. The redemption price shall correspond to the Total Available Amount per Category of Shares at the time of cancellation of such Category of Shares and determined in accordance with the Articles provided that such amount shall in no case exceed one hundred and five hundred million euro (EUR 105,000,000.-).

The Meeting resolves that all powers are granted to the General Partner, with the power to delegate, to ensure the implementation of this authorization.

There being no further item on the agenda, the Meeting was closed at 6.30 p.m

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred Euros (EUR 1.200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre,

Par-devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenu

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après l'«Assemblée») de Powerhouse Co-Invest (la «Société»), une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.655.

L'assemblée a été ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Maître Victorien HEMERY, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Amaury LAMBERT, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée a élu comme scrutateur Maître Amaury LAMBERT, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille un euros (EUR 31.001) conformément aux statuts de la Société (les «Statuts») à un montant de soixante-deux mille un euros (EUR 62.001) à travers l'émission de vingt-sept mille neuf cents (27.900) nouvelles actions de commanditaire de classe A («Actions de Classe A») de catégorie 1 «Catégorie 1»), trois mille (3.000) actions de commanditaires de actions de commanditaire de classe B1 («Actions de Classe B1») de Catégorie 1 et cent (100) actions de commanditaire de classe B2 («Actions de Classe B2») de Catégorie 1, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

2. Modification de l'article 6.1 des Statuts qui doit maintenant se lire comme suit:

« 6.1 Catégories et Classes d'Actions.

6.1.1 La Société a un capital social de soixante-deux mille un euros (EUR 62.001) représenté par (i) soixante-deux mille (62.000) actions de commanditaire (les «Actions de Commanditaire»), divisée en dix (10) catégories (chacune une «Catégorie d'Actions»), nommément, les Actions de Catégorie 1, les Actions de Catégorie 2, les Actions de Catégorie 3, les Actions de Catégorie 4, les Actions de Catégorie 5, les Actions de Catégorie 6, les Actions de Catégorie 7, les

Actions de Catégorie 8, les Actions de Catégorie 9 et les Actions de Catégorie 10, et (ii) une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité» et, ensemble avec les Actions de Commanditaire, les «Actions»), chacune des Actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-).

6.1.2 Chaque Catégorie d'Actions est divisée en trois (3) classes d'Actions (chacune une «Classe d'Actions»), nommément:

- les Actions de Commanditaire de classe A (les «Actions de Classe A»);
- les Actions de Commanditaire de classe B1 (les «Actions de Classe B1»); et
- les Actions de Commanditaire de classe B2 (les «Actions de Classe B2»), comme suit:

| Catégorie | Actions de Classe A | Actions de Classe B1 | Actions de Classe B2 |
|--------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| Catégorie 1 | 30,690 | 3,300 | 110 |
| Catégorie 2 | 2,790 | 300 | 10 |
| Catégorie 3 | 2,790 | 300 | 10 |
| Catégorie 4 | 2,790 | 300 | 10 |
| Catégorie 5 | 2,790 | 300 | 10 |
| Catégorie 6 | 2,790 | 300 | 10 |
| Catégorie 7 | 2,790 | 300 | 10 |
| Catégorie 8 | 2,790 | 300 | 10 |
| Catégorie 9 | 2,790 | 300 | 10 |
| Catégorie 10 | 2,790 | 300 | 10 |
| Total | 55,800 | 6,000 | 200 |

Pour éviter tout doute, chacune des Catégories d'Actions ci-dessus numérotées de 1 à 10 constitue une seule et même Catégorie d'Actions composée d'Actions de Classe A, d'Actions de Classe B1 et d'Actions de Classe B2 tel que décrit ci-dessus.

6.1.3 Chaque Action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

6.1.4 L'Action de Commandité sera détenue par PCI Management, en tant que Gérant et Actionnaire commandité.»

3. Autorisation donnée à Powerhouse Co-Invest Management, une société anonyme constituée et existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.417 agissant en sa capacité d'associé commandité unique de la Société (l'«Associé Commandité») d'acheter les propres actions de la Société afin de les racheter et de les annuler au nom et pour le compte de la Société conformément à l'article 49-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»), et

4. Divers.

B. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, et les procurations des Actionnaires représentés, étant signée par les Actionnaires, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

C. Conformément à la liste de présence, l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée et les Actionnaires présents ou représentés se considèrent dûment informés de l'ordre du jour et renoncent à tout avis de convocation.

D. La présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social afin de l'augmenter de son montant actuel de trente et un mille et un euros (EUR 31.001.-) jusqu'à soixante-deux mille et un euros (EUR 62.001.-) à travers l'émission de vingt-sept mille neuf cents (27.900) Actions de Classe A de Catégorie 1, trois mille (3.000) Actions de Classe B1 de Catégorie 1 et cent (100) Actions de Classe B2 Catégorie 1, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Les trente et un mille (31.000) nouvelles actions émises (les «Nouvelles Actions Émises») ont été souscrites comme suit:

- treize mille trois cent huit (13.308) Actions de Classe A de Catégorie 1 ont été souscrites à la valeur nominale par French Residential Investors I, L.L.C., une société sous forme de limited liability company organisée sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée sous le numéro 5305424 («FRI-I»), ici représentée par Victorien HÉMERY, en vertu d'une procuration et bulletin de souscription donnés à San Francisco le 16 décembre 2014;

- quatorze mille cinq cent quatre-vingt-douze (14.592) Actions de Classe A de Catégorie 1 ont été souscrites à la valeur nominale par French Residential Investors II, L.L.C., une société sous forme de limited liability company organisée sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique («FRI-II»), ici représentée par Victorien HÉMERY, en vertu d'une procuration et bulletin de souscription donnés à San Francisco le 16 décembre 2014;

- trois mille (3.000) Actions de Classe B1 de Catégorie 1 ont été souscrites à la valeur nominale par l'Associé Commandité (l'Associé Commandité ensemble avec FRI-I et FRI-II étant tous les Actionnaires de la Société), ici représentée par Victorien HÉMERY, en vertu d'une procuration et bulletin de souscription donnés à Luxembourg le 16 décembre 2014;

Les Actions ainsi souscrites ont été entièrement payées à travers la conversion d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) issu des réserves distribuables existantes en capital social de la Société.

L'Assemblée confirme expressément et de manière unanime son accord pour l'émission des actions mentionnées ci-dessus aux actionnaires mentionnés ci-dessus à travers la conversion d'une partie des réserves distribuables existantes en capital social.

La preuve de l'existence des réserves distribuables mentionnées ci-dessus a été produite au notaire instrumentant à travers un bilan intérimaire daté du 3 décembre 2014.

Seconde résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 6.1 des Statuts suite à l'augmentation du capital social qui doit maintenant se lire comme suit:

« 6.1 Catégories et Classes d'Actions.

6.1.1 La Société a un capital social de soixante-deux mille un euros (EUR 62.001) représenté par (i) soixante-deux mille (62.000) actions de commanditaire (les «Actions de Commanditaire»), divisée en dix (10) catégories (chacune une «Catégorie d'Actions»), nommément, les Actions de Catégorie 1, les Actions de Catégorie 2, les Actions de Catégorie 3, les Actions de Catégorie 4, les Actions de Catégorie 5, les Actions de Catégorie 6, les Actions de Catégorie 7, les Actions de Catégorie 8, les Actions de Catégorie 9 et les Actions de Catégorie 10, et (ii) une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité» et, ensemble avec les Actions de Commanditaire, les «Actions»), chacune des Actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-).

6.1.2 Chaque Catégorie d'Actions est divisée en trois (3) classes d'Actions (chacune une «Classe d'Actions»), nommément:

- les Actions de Commanditaire de classe A (les «Actions de Classe A»);
- les Actions de Commanditaire de classe B1 (les «Actions de Classe B1»); et
- les Actions de Commanditaire de classe B2 (les «Actions de Classe B2»), comme suit:

| Catégorie | Actions de Classe A | Actions de Classe B1 | Actions de Classe B2 |
|------------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| Catégorie 1 | 30,690 | 3,300 | 110 |
| Catégorie 2 | 2,790 | 300 | 10 |
| Catégorie 3 | 2,790 | 300 | 10 |
| Catégorie 4 | 2,790 | 300 | 10 |
| Catégorie 5 | 2,790 | 300 | 10 |
| Catégorie 6 | 2,790 | 300 | 10 |
| Catégorie 7 | 2,790 | 300 | 10 |
| Catégorie 8 | 2,790 | 300 | 10 |
| Catégorie 9 | 2,790 | 300 | 10 |
| Catégorie 10 | 2,790 | 300 | 10 |
| Total | 55,800 | 6,000 | 200 |

Pour éviter tout doute, chacune des Catégories d'Actions ci-dessus numérotées de 1 à 10 constitue une seule et même Catégorie d'Actions composée d'Actions de Classe A, d'Actions de Classe B1 et d'Actions de Classe B2 tel que décrit ci-dessus.

6.1.3 Chaque Action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-).

6.1.4 L'Action de Commandité sera détenue par PCI Management, en tant que Gérant et Actionnaire commandité.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser l'Associé Commandité avec la possibilité de déléguer l'achat, au nom et pour le compte de la Société, les actions de la Société afin de les racheter et de les annuler conformément à l'article 49-2 de la Loi de 1915, concernant l'acquisition d'actions propres. Les dispositions suivantes doivent s'appliquer à l'achat par la Société de ses propres actions:

1. Durée d'autorisation

L'autorisation est valide pour une durée maximum de cinq (5) ans à partir de la date de ces résolutions ou la durée d'une période au-delà de ces cinq (5) ans renouvelée ou prolongée par l'Assemblée.

2. Actions entièrement libérées

Les actions devant être rachetées par la Société doivent être entièrement libérées

3. Nombre maximal d'actions à racheter par la Société

Le nombre maximal d'actions propres que la Société peut détenir à tout moment directement ou indirectement ne peut avoir pour effet que l'actif net devienne inférieur au montant indiqué à l'article 72-1 paragraphes 1 et 2 de la Loi de 1915.

4. Modalités d'achat et prix d'achat

Le nombre maximal d'actions propres que l'Associé Commandité peut acheter ne doit pas excéder cinquante pourcent (50%) du capital social de la Société. Le prix de rachat doit correspondre au Montant Total Disponible par Catégorie d'Actions au moment de l'annulation de telle Catégorie d'Actions et déterminé conformément aux Statuts étant précisé que ce montant ne doit en aucun cas excéder cent-cinq millions d'euros (EUR 105.000.000,-).

L'Assemblée décide que tous pouvoirs sont donnés à l'Associé Commandité, avec faculté de déléguer, afin de s'assurer de la mise en oeuvre de cette autorisation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée à 18.30 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille deux cent euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture de ces minutes, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. HÉMERY, A. LAMBERT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16484. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206179/336.

(140230178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Lùgh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 192.979.

— STATUTES

In the year two thousand fourteen,

on the seventeenth day of the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1. - "COMFID - COMPAGNIA FIDUCIARIA S.R.L. in short COMFID SRL", a company incorporated and existing under the laws of Italy, established and having its registered office at Piazza Giuseppe Mazzini, 18, Como (CO) [Italy], here represented by:

Mr Roberto PIATTI, with professional address at Corso Garibaldi, n. 49, I-20121 Milano (Italy),

acting in his capacity as managing director ("amministratore delegato") of said company with individual signing power;

2. - "COMITALIA COMPAGNIA FIDUCIARIA S.P.A., in short «COMITALIA SPA», a company incorporated and existing under the laws of Italy, established and having its registered office at Corso Garibaldi, n. 49, I-20121 Milano (Italy), here represented by:

Mr Roberto PIATTI, prenamed,

acting in his capacity as managing director ("amministratore delegato") of said company with individual signing power.

Such appearing parties, acting in her here above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company (société anonyme) which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereafter formed a Luxembourg joint stock company “société anonyme” under the name of “LÛGH S.A.”.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests, (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, (iv) the provision of services and advice on investment and industrial strategy, capital structures and related matters, as well as (v) the provision of services and advice on procurement and marketing strategies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever (v) conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate and (vi) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) ordinary shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.-EUR) per share.

The shares of the company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The bearer shares shall be deposited with a depositary appointed by the Board of Directors or the Management Board and according to the requirements of Article 42, (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The depositary shall hold a bearer shares register in Luxembourg in which the bearer shares are registered in the name of the shareholder as being the owner of such shares.

The company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders or in the bearer shares register as the full owner of such shares.

Upon request of the shareholders, certificates stating inscription of the registered shares shall be delivered to the shareholders by the Company or by the depositary in case of bearer shares.

The company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 10. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 13. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 14. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Thursday of the month of May of each year at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the Company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 16. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 17. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 18. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 20. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2014.

The first annual general meeting shall be held in 2015.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The three hundred and ten (310) ordinary shares have been subscribed to as follows:

| | |
|--|-----|
| 1.- "COMFID SRL", prenamed, one hundred and fifty-five shares | 155 |
| 2.- "COMITALIA SPA", prenamed, one hundred and fifty-five shares | 155 |
| TOTAL: THREE HUNDRED AND TEN SHARES | 310 |

The subscribed shares have been fully paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) as was certified to the undersigned who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at THREE (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2019:

1. - Mr Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, born in Luxembourg, on 13 February 1975, with professional address at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;
2. - Mr Régis DONATI, expert-comptable, born in Briey (France), on 19 December 1965, with professional address at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;
3. - Mr Jacopo ROSSI, administrateur de société, born in San Dona di Piave (Italy), on 20 April 1972, with professional address at 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2019:

Mr Robert REGGIORI, expert-comptable, born in Metz (France), on 15 November 1966, with professional address at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

le dix-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

ont comparu:

1. - «COMFID - COMPAGNIA FIDUCIARIA S.R.L., en abrégé COMFID SRL», une société constituée et existant sous les lois de l'Italie, établie et ayant son siège social à Piazza Giuseppe Mazzini, 18, Como (CO) [Italie],

ici représentée par:

Monsieur Roberto PIATTI, avec adresse professionnelle à Corso Garibaldi, n. 49, I-201212 Milan (Italie), agissant en sa qualité d'administrateur délégué de la prédite société avec pouvoir de signature individuelle;

2. - «COMITALIA COMPAGNIA FIDUCIARIA S.P.A., en abrégé COMITALIA SPA» une société constituée et existant sous les lois de l'Italie, établie et ayant son siège social à Corso Garibaldi, n. 49, I-201212 Milan (Italie),

ici représentée par:

Monsieur Roberto PIATTI, prénommé,

agissant en sa qualité d'administrateur délégué de la prédite société avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles parties comparantes, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «LÛGH S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, (iv) la fourniture de services et de counseling sur investissement et stratégie industrielle, structures du capital et les questions connexes, ainsi que (v) la fourniture de services et de counseling sur stratégies d'approvisionnement et de marketing.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit, (v) faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles et (vi) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par action.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

La société pourra émettre des certificats représentant des actions au porteur. Les actions au porteur seront soumises aux exigences prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ème}) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. - Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.
2. - La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.
- 3.- Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les trois cent dix (310) actions ordinaires ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1. - «COMFID SRL», prédésignée, cent cinquante-cinq actions | 155 |
| 2. - «COMITALIA SPA» prédésignée, cent cinquante-cinq actions | 155 |
| TOTAL: TROIS CENT DIX actions | 310 |

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les personnes comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019:

1) Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

2) Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg; et

3) Monsieur Jacopo ROSSI, administrateur de société, né à San Dona di Piave (Italie), le 20 avril 1972, avec adresse professionnelle au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019:

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes parties comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. PIATTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17569. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014205951/469.

(140229688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Rapid Investments Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 193.010.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of the month of December.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(i) Rapid Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg;

(ii) Rapid Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg;

both represented by Mrs Stella LE CRAS

residing in Luxembourg pursuant to two (2) proxies given under private seal on 8 December 2014.

Said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as above stated, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société en commandite par actions under the name of "Rapid Investments Luxembourg S.C.A." which they form between themselves:

ARTICLES OF INCORPORATION

Art. 1. Denomination. There exists between all persons that are shareholders on this day and all those who will become shareholders hereafter a Luxembourg société en commandite par actions under the name of "Rapid Investments Luxembourg S.C.A." (the "Company") governed by the laws of Luxembourg and these articles of incorporation (the "Articles" or the "Articles of Incorporation").

Art. 2. Duration.

2.1 The Company is established for an indefinite period of time. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

2.2 The Company shall not be dissolved in case the Manager resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances Article 18 shall apply.

Art. 3. Purpose.

3.1 The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

3.2 The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.3 The Company may borrow in any form and proceed by private or public placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or any other type of securities.

3.4 The Company may lend funds in any form including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company, entity or person as it deems fit.

3.5 The Company may give guarantees and grant securities for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit.

3.6 In a general fashion it may grant assistance in any way to companies, enterprises or persons in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit, take any controlling, supervisory or other measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.7 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.8 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of resolution of the general meeting of Shareholders (the "General Meeting") adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 In the event that the Manager determines that extraordinary political, economical, and/or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

4.5 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager.

Art. 5. Issued Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company shall be represented by two categories of shares (each, a "Category"), namely management shares held by the Manager as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) ("Management Shares") and redeemable ordinary shares held by the limited liability shareholders (actionnaires commanditaires) (each a "Limited Shareholder" and together with the Manager the "Shareholders") of the Company ("Ordinary Shares"). Ordinary Shares and Management Shares shall be individually referred to as a "Share" and collectively as the "Shares".

5.2 The issued capital of the Company is set at seventy thousand Euro (EUR 70,000.-) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) fully paid Management Shares and three million nine hundred thousand (3,900,000) fully paid Ordinary Shares, with nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

5.3 The Management Shares shall be held by Rapid Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) and as Manager of the Company.

5.4 The issued share capital of the Company may also be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in compliance with the quorum and majority rules applicable to any amendment of these Articles of Incorporation.

5.5 The Company may proceed to the purchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, in accordance with applicable law.

5.6 Any share premium reserve shall be freely distributable.

Art. 6. Shares.

6.1. Shares of the Company are in registered form only.

6.2. A register of Shares will be kept at the registered office of the Company. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.

6.3. The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single person

to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

6.4. The Company may consider the person in whose name the registered Shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such registered Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such registered Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered Shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Shares. In the event that a holder of registered Shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of shareholders by means of written notification to the Company.

6.5. All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Limited Shareholders to the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law, provided that any transfer of the Unlimited Share must also comply with Article 7.2.

7.2. Any transfer of the Unlimited Share shall be subject to the passing of Shareholders' Resolutions:

7.2.1. approving the transfer; and

7.2.2. amending Article Error! Reference source not found. to reflect the replacement as Manager of the transferor of the Unlimited Share by the transferee.

Art. 8. Voting Right. Subject as set forth in these Articles, each Share shall be entitled to one vote at all General Meetings.

Art. 9. Management.

9.1. The Company shall be managed by one manager who shall be the unlimited liability shareholder (commandité) (the "Manager"). Rapid Investments S.à r.l., prenamed, is appointed as the Manager of the Company.

9.2. The Manager may not be removed without its approval.

9.3. In the event of the dissolution or bankruptcy of the Manager, the Company shall not be automatically dissolved and liquidated. In such circumstances, the sole or majority shareholder of the Manager shall be entitled to elect, to become or to designate one of its Affiliates to become the Manager's successor and to purchase the Management Shares.

9.4. Such election must be notified to the Company within fifteen (15) days of the Manager being dissolved or declared bankrupt, failing which the provision of article 112 of the law on commercial companies shall apply.

9.5. The purchase of the Management Shares shall be at the higher of their nominal value and of their fair market value.

9.6. The Manager shall be entitled to reimbursement of its expenses including, but not limited to, remuneration of its staff, taxes, rentals, cost of equipment, any other disbursements as well as directors fees and an annual fee equivalent to ten per cent of such expenses. Such amounts shall be payable monthly or quarterly as determined by the Manager on the basis of an estimate and a final account shall be drawn up on the basis of the accounts of the Manager.

Art. 10. Management Powers.

10.1. The Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the General Meeting are within the powers of the Manager.

10.2. The Manager shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

10.3. The Manager may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. The officers and/or agents appointed shall have the powers and duties given to them by the Manager.

Art. 11. Binding Signatures. The Company will be bound towards third parties by the signature of the Manager, acting through one or more of its duly authorised signatories as designated by the Manager at its sole discretion, or such person

(s) to which such power has been delegated by the Manager. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Manager.

Art. 12. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one more of the shareholder(s), managers or officers of the Manager is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The Manager or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 13. Supervisory board.

13.1. The business of the Company and its financial situation, including more particularly its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, who need not to be Shareholders (the "Supervisory Board").

13.2. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the 1915 Law.

13.3. The members of the Supervisory Board (each a "Supervisory Board Member") shall neither participate in nor interfere with the management of the Company but may advise the Manager on such matters as the Manager may determine.

13.4. The members of the Supervisory Board shall not receive any compensation in connection with their membership of the Supervisory Board but shall be entitled to reimbursement of all expenses in connection with that membership.

13.5. The members of the Supervisory Board will be elected by Shareholders' Resolution for a period not exceeding six years. In case a member of the Supervisory Board is elected for an unspecified term, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election. The members of the Supervisory Board are eligible for re-election and they may be removed at any time, with or without cause, by a Shareholders' Resolution. They will remain in office until their successors have been appointed.

13.6. In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below three, the Manager shall forthwith convene a Shareholders' Meeting in order to fill these vacancies.

13.7. Meetings of the Supervisory Board ("Supervisory Board Meetings") may be convened by any Supervisory Board Member. The Supervisory Board shall appoint one of the Supervisory Board Members as Chairman.

13.8. Notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, fax or by e-mail to all members at least five days in advance of the time set for such meeting, except in cases of emergency, in which event the nature of the emergency will be set out in the notice. The notice will set out the time and the place of the meeting and it will contain the agenda.

13.9. The Supervisory Board Members may validly debate and take decisions at a Supervisory Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Supervisory Board Members have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Supervisory Board Meeting, in person or by an authorised representative.

13.10. A Supervisory Board Member may appoint any other Supervisory Board Member (but not any other person) to act as his representative (a "Supervisory Board Member's Representative") at a Supervisory Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Supervisory Board Meeting. A Supervisory Board Member can act as representative for more than one other Supervisory Board Member at a Supervisory Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Supervisory Board Members are physically present at a Supervisory Board Meeting held in person or participate in person in a Supervisory Board Meeting held under Article 13.11. In the case of an equality of votes, the Chairman will have a second or casting vote.

13.11. The Supervisory Board can only validly debate and take decisions if at least half of the Supervisory Board Members are present or represented. Decisions of the Supervisory Board shall be adopted by a simple majority of the Supervisory Board Members present or represented.

13.12. A Supervisory Board Member or his Supervisory Board Member's Representative may validly participate in a Supervisory Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Supervisory Board Member. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Supervisory Board Members shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Supervisory Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of Supervisory Board Members (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the Registered Office.

13.13. A resolution in writing signed by all the Supervisory Board Members (or in relation to any Supervisory Board Member, his Supervisory Board Member's Representative) shall be as valid and effective as if it had been passed at a

Supervisory Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Supervisory Board Members concerned.

13.14. The minutes of a Supervisory Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Supervisory Board Meeting may be certified by any Supervisory Board Member present at the Meeting.

Art. 14. General Meetings.

14.1. The General Meeting represents all the shareholders of the Company. Without prejudice of Article 10 and to any other powers reserved to the Manager by virtue of these Articles or applicable law, it shall have the powers to adopt and ratify measures affecting the interest of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles with the approval of the Manager only. The Manager will serve as chairman of all General Meetings.

14.2. General Meetings shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent, unless otherwise provided for by law, by simple or registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Limited Shareholder at the Limited Shareholder's address recorded in the register of registered Shares. Where notice is given by simple letter, convening notices will also be published as required by law.

14.3. The annual General Meeting shall be held on the 5th day of the month of June at 3.00 p.m. of each year at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

14.4. Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.

14.5. If the entire issued Share capital is represented at a General Meeting (and the Shareholders waive prior notice), the General Meeting may be validly held without any convening notice.

14.6. Resolutions at a General Meeting will, unless otherwise provided for by law or in these Articles, be passed at simple majority of the votes validly cast. For resolutions on the amendment of the Articles of Incorporation and without prejudice to Article 15.7, the quorum shall be at least one half of the issued share capital. If the quorum requirement is not met at the first General Meeting, a second meeting may be convened in accordance with applicable law. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of quorum. At both meetings, decisions must be passed by at least two thirds of the votes validly cast and with the approval of the Manager.

14.7. Any General Meeting will only be validly constituted if the Management Shares are duly represented.

Art. 15. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the last day of December of the year.

Art. 16. Allocation of Profits, Distributions.

16.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

16.2. The balance of profits and distributable reserves may be distributed to the Shareholders by decision of the General Meeting upon proposal by the Manager.

16.3. Interim dividends may be declared and paid by the Manager out of available profits and reserves in compliance with applicable law.

16.4. The dividends declared may be paid in any currency selected by the Manager and may be paid at such places and times as may be determined by the Manager. The Manager may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be performed by the Manager then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

17.2. In case any Ordinary Shares are held by Shareholders other than the Manager or its affiliates, the rights to liquidation distributions of the Manager with respect to its Management Shares will be limited to (i) the nominal value of such Management Shares increased by an annual interest of zero point five per cent (0.5%) per annum since the date of incorporation of the Company and, in any other circumstances, (ii) in proportion with the respective shareholding.

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation are to be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2015.

The first annual shareholders meeting will be held in 2016.

Subscription - Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid up all the shares as follows.

| Name of Ordinary Subscriber (Actionnaire Commanditaire) | Number of subscribed Ordinary Shares (Actions de Commandité) |
|--|---|
| Rapid Holdings S.à r.l. | 3,900,000 |
| Name of Management Share Subscriber (Associé Commandité) | Number of subscribed Management Shares (Actions de Commandité) |
| Rapid Investments S.à r.l. | 3,100,000 |
| TOTAL | 3,900,000 Ordinary Shares (Actions de Commandité) and 3,100,000 Management Shares (Actions de Commandité) |

Evidence of the full payment in cash of the subscription price of seventy thousand Euro (EUR 70,000.00) has been given to the undersigned notary.

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Extraordinary general shareholders meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed share capital, passed by unanimous vote, through their proxyholder, the following resolutions:

1) The Company shall have its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg.

2) The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a six (6) year duration and with immediate effect:

- Mr. Thomas Morana, private employee, born on 14 June 1982 in Huy (Belgium), having his professional address at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mrs Marianne Spanos, private employee, born on 18 May 1969, in Remscheid (Germany), having her professional address at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Ms. Stella Le Cras, private employee, born on 23 July 1965 in St. Saviour, Jersey (Great Britain), having her professional address at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,700.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(i) Rapid Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

(ii) Rapid Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

toutes les deux représentées par Madame Stella LE CRAS

demeurant à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées en date du 8 décembre 2014.

Lesquelles procurations, signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser les Statuts d'une société en commandite par actions sous la dénomination de «Rapid Investments Luxembourg S.C.A.» qu'elles déclarent constituer entre elles:

STATUTS

Art. 1^{er} . Dénomination. Il existe entre toutes les personnes qui sont actionnaires en ce jour et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en commandite par actions de droit luxembourgeois sous la dénomination de «Rapid Investments Luxembourg S.C.A.» (la «Société») régie par les lois du Luxembourg et les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Durée.

2.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts.

2.2 La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'article 18 s'appliquera.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la prise de participations et de tous intérêts, de quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou toute autres entité commerciale, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière de même que le transfert par la vente, échange ou autrement d'actions, obligations, certificats de créances, titres obligataires, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.2 La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de toute manière et dans tout type d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.3 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement public ou privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créances ou de toute sorte d'instruments représentatifs de dettes ou tout autre type de valeurs mobilières.

3.4 La Société peut prêter des fonds sous toute forme, y compris sans limitation, ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre représentatif de capital ou de dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

3.5 La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés pour ses propres obligations et engagements de même que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

3.6 D'une manière générale, elle peut prêter assistante de quelque manière que ce soit à toutes sociétés, entreprises ou personnes dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée, prendre toutes mesures de contrôle, de supervision ou toutes autres mesures et effectuer toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.7 La Société peut de manière générale employer toutes techniques et instruments en relation avec ou relatif à un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation, des techniques et instruments créés pour protéger la Société contre les risques de crédit, d'échange de devises, de taux d'intérêt et autres risques.

3.8 Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par simple décision du Gérant.

4.3 Il peut être transféré dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'«Assemblée Générale») adoptée selon les modalités requises en matière de modification des présents statuts.

4.4 Dans l'hypothèse où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique et/ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec des personnes situées à l'étranger, se présentent ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

4.5 Sur décision du Gérant, des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social émis.

5.1. Le capital social émis de la Société sera représenté par deux catégories d'actions (chacune, une «Catégorie»), à savoir des actions de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité («Actions de Com-

mandité») et des actions de commanditaire rachetables détenues par les actionnaires commanditaires (chacun étant un «Actionnaire Commanditaire» et ensemble avec le Gérant, les «Actionnaires») de la Société («Actions de Commanditaire»). Les Actions de Commanditaire et les Actions de Commandité seront individuellement désignées en tant qu'«Action» et collectivement en tant qu'«Actions».

5.2. Le capital social émis s'élève à soixante-dix mille Euro (EUR 70.000,-) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions de commandité entièrement libérées et trois millions neuf cent mille (3.900.000) actions de commanditaires entièrement libérées, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.3. Les actions de commandité sont souscrites par Rapid Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'actionnaire commandité et Gérant de la Société.

5.4. Le capital social émis de la Société pourra être augmenté ou réduit suivant les résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue et statuant dans le respect des conditions de et de majorité prévues pour modifier les présents Statuts.

5.5. La Société peut procéder à l'achat de ses propres Actions et peut détenir des Actions en trésorerie, conformément à la loi applicable.

5.6. Toute réserve de prime d'émission est librement distribuable.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions de la Société sont uniquement sous forme nominative.

6.2. Un registre des Actionnaires sera tenu au siège social de la Société. La détention d'Actions nominatives sera établie par une inscription dans ledit registre.

6.3. Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action. En cas de co-détention d'Actions, les personnes qui prétendent un droit sur cette Actions devront nommer une seule personne pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'un seul représentant ait été nommé. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nupropriétaire et un créancier et créancier-gagiste.

6.4. La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions nominatives sont inscrites dans le registre des actionnaires comme étant le seul propriétaire desdites Actions nominatives. Vis-à-vis des tiers, la Société sera libérée de toute responsabilité en traitant lesdites Actions nominatives, et pourra considérer tout droit, intérêt ou prétention de ces tiers sur ces Actions nominatives ou les concernant comme non-existant, sous réserve, toutefois, de tout droit que ce tiers pourrait avoir de demander l'inscription ou le changement d'inscription des Actions nominatives. Dans le cas où un détenteur d'Actions nominatives ne fournit pas une adresse à laquelle pourront être envoyées toutes les notifications ou annonces de la Société, la Société pourra porter une inscription à cet effet dans le(s) registre(s) des actionnaires et l'adresse de ce détenteur sera censée être le siège social de la Société ou toute autre adresse fournie par ce détenteur à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'indiquée dans le(s) registre(s) des actionnaires au moyen d'une notification écrite à la Société.

6.5. Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un Actionnaire nominatif seront réputées être valablement effectuées à la dernière adresse communiquée par les Actionnaires Commanditaires à la Société.

Art. 7. Transfert d'Actions.

7.1. Les Actions seront cessibles conformément à la Loi de 1915, sous réserve que toute cession de l'Action de Commandité doive aussi se faire en conformité avec l'Article 7.2.

7.2. Toute cession de l'Action de Commandité devra être soumise à la prise de Résolutions des Actionnaires:

7.2.1. Approuvant la cession; et

7.2.2. Modifiant l'Article 9.1 afin de refléter la modification du Gérant Commandité du cédant de l'Action de Commandité au cédé.

Art. 8. Droit de vote. Sous réserve des présents Statuts, chaque Action donne droit à une voix à toutes les Assemblées Générales.

Art. 9. Gérance.

9.1. La Société sera gérée par un gérant qui sera l'actionnaire commandité (le «Gérant»). Rapid Investments S.à r.l., précitée, est nommée comme Gérant de la Société.

9.2. Le Gérant ne peut pas être révoqué sans son approbation.

9.3. En cas de dissolution ou de la faillite du Gérant, la Société ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée. Dans ces circonstances, l'actionnaire unique ou majoritaire du Gérant aura le droit d'élire, de devenir ou de désigner l'un de ses Affiliés pour devenir le remplaçant du Gérant et pour acheter les Actions de Commandité.

9.4. Cette élection devra être notifiée à la Société dans les quinze (15) jours de la dissolution ou de la mise en faillite du Gérant, faute de quoi les dispositions de l'article 112 de la loi concernant les sociétés commerciales s'appliqueront.

9.5. L'achat d'Actions de Commandité se fera à leur valeur nominale ou à leur juste valeur de marché si celle-ci est plus élevée.

9.6. Le Gérant aura droit au remboursement de ses dépenses y compris, mais de manière non restrictive, de la rémunération de son personnel, des taxes, des loyers, des frais d'équipement ainsi que de tous autres débours tels que les jetons de présence des administrateurs et une taxe annuelle équivalente à dix (10) pour cent desdites dépenses. Ces montants seront payables tous les mois ou trimestres tel que déterminé par le Gérant sur base d'une estimation. Un décompte final sera établi sur base des comptes du Gérant.

Art. 10. Pouvoirs de Gestion.

10.1. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes d'administration, de disposition, et de gestion en conformité avec l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale appartiennent au Gérant.

10.2. Le Gérant aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser tous les objectifs de la Société et d'effectuer tous les actes et de conclure et de délivrer tous les contrats et tous autres engagements qui lui semblent nécessaires, avisés, utiles ou accessoires à de ce dernier. À moins qu'il n'en soit expressément disposé autrement, le Gérant a et aura pleine autorité à sa discrétion pour exercer pour le compte et au nom de la Société tous droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser les objectifs de la Société.

10.3. Le Gérant peut de temps à autre, s'il le juge nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des fondés de pouvoir ou agents de la Société. Les fondés de pouvoir et/ou les agents désignés auront les pouvoirs et obligations qui leur seront attribués par le Gérant.

Art. 11. Signatures ayant force obligatoire. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant, agissant par une ou plusieurs personnes habilitées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué par le Gérant. Tout contentieux dans laquelle la Société serait plaignante ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant.

Art. 12. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entités ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaire(s), directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans une telle autre société ou entités, ou par le fait qu'il serait associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou est autrement en relation d'affaires. Le Gérant ou ses fondés de pouvoir ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir s'agissant des matières en relation avec ce contrat ou autres affaires.

Art. 13. Conseil de surveillance.

13.1. Les opérations de la Société, et sa situation financière, notamment ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires (le «Conseil de Surveillance»).

13.2. Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que définis à l'article 62 de la Loi de 1915.

13.3. Les membres du Conseil de Surveillance (chacun un "Membre du Conseil de Surveillance") ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant Commandité sur les points que le Gérant Commandité déterminera.

13.4. Les membres du Conseil de Surveillance ne devront pas recevoir de compensation en relation avec leur appartenance au Conseil de Surveillance mais auront droit au remboursement de toutes les dépenses en relation avec cette appartenance.

13.5. Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par Résolution des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six ans. Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu pour un terme non déterminé, il est considéré comme étant élu pour une durée de six ans à partir du jour de son élection. Les membres du Conseil de Surveillance sont éligibles pour une réélection and ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une Résolution des Actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

13.6. Dans le cas où le nombre total de membres du Conseil de Surveillance tombe en dessous de trois, le Gérant Commandité devra immédiatement convoquer une Assemblée des Actionnaires afin de combler ces vacances.

13.7. Les réunions du Conseil de Surveillance (les "Réunions du Conseil de Surveillance") peuvent être convoquées par tout membre du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance devra nommer un des Membres du Conseil de Surveillance comme Président.

13.8. Les convocations aux réunions du Conseil de Surveillance seront données par lettre, fax ou par e-mail à tous les membres au moins cinq jours avant la tenue de cette réunion, à l'exception des cas d'urgence, pour lesquels la nature de l'urgence sera détaillée dans la convocation. La convocation déterminera l'heure et l'endroit de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

13.9. Les Membres du Conseil de Surveillance peuvent valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Membres du Conseil de Surveillance ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil de Surveillance en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.10. Un Membre du Conseil de Surveillance peut nommer un autre Membre du Conseil de Surveillance (mais pas une autre personne) pour le représenter (le "Représentant du Membre du Conseil de Surveillance") lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil de Surveillance. Un Membre du Conseil de Surveillance peut représenter plusieurs Membres du Conseil de Surveillance à un Conseil de Surveillance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Membres du Conseil de Surveillance soient présents physiquement à une Réunion du Conseil de Surveillance tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.11. Dans le cas d'égalité des votes, le Président aura un deuxième vote ou un casting vote.

13.11. Le Conseil de Surveillance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins la moitié des Membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Surveillance seront adoptées à une majorité simple des Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés.

13.12. Un Membre du Conseil de Surveillance ou le Représentant d'un Membre du Conseil de Surveillance peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil de Surveillance par voie d'utilisation d'équipements vidéo de communication ou moyen de télécommunication permettant l'identification de chaque Membre du Conseil de Surveillance participant. Ces moyens doivent avoir des traits techniques qui assurent une participation effective à la réunion permettant toutes les personnes prenant part à la réunion d'entendre les autres personnes de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à cette réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Membres du Conseil de Surveillance seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil de Surveillance, peu importe que moins que le nombre de Membres du Conseil de Surveillance (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit. Une réunion tenue de cette façon est considérée comme étant tenue au Siège Social.

13.13. Une résolution écrite, signée par tous les Membres du Conseil de Surveillance (ou en relation avec tout Membre du Conseil de Surveillance, son Représentant) est valide et porte effet comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Membres du Conseil de Surveillance concernés.

13.14. Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance de Surveillance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Membre du Conseil de Surveillance présent à la Réunion.

Art. 14. Assemblées Générales.

14.1. L'Assemblée Générale représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Sans préjudice de l'article 10 et de tout autre pouvoir réservé au Gérant en vertu des présents Statuts ou de la loi applicable, elle aura les pouvoirs d'adopter et de ratifier les mesures affectant l'intérêt de la Société envers des tiers ou modifiant les Statuts moyennant l'approbation du Gérant uniquement. Le Gérant assurera la présidence de toutes les Assemblées Générales.

14.2. Les Assemblées Générales sont convoquées au moyen d'un avis du Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé, sauf disposition contraire de la loi, par lettre simple ou recommandée huit (8) jours au moins avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire Commanditaire à l'adresse de l'Actionnaire Commanditaire inscrite dans le registre des Actions nominatives. Lorsqu'un avis est envoyé par lettre simple, les avis de convocation seront également publiés tel que la loi le requiert.

14.3. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra à chaque année le 5^{ème} jour du mois de juin à 15h00 au siège social ou à tout autre lieu au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

14.4. D'autres assemblées des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation respectifs des assemblées.

14.5. Si l'entière du capital social émis est représentée à une Assemblée Générale (et les Actionnaires renoncent à recevoir un préavis), l'Assemblée Générale peut valablement être tenue sans convocation préalable.

14.6. Lors d'une Assemblée Générale, les résolutions sont prises, sauf indication contraire de la loi ou dans les présents Statuts, à la majorité simple des votes valablement exprimés. Pour les résolutions concernant une modification des Statuts et sans préjudice de l'article 15.7, le quorum sera d'au moins la moitié du capital social émis. Si le quorum n'est pas réuni lors de la première Assemblée Générale, une seconde assemblée sera convoquée conformément à la loi applicable. La seconde Assemblée Générale pourra valablement délibérer sans condition de quorum. Lors des deux assemblées, les décisions doivent être adoptées aux deux-tiers des votes valablement exprimés au moins et moyennant l'approbation du Gérant.

14.7. Toute Assemblée Générale ne sera valablement constituée que si les Actions de Commandité sont valablement représentées.

Art. 15. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société débutera le premier janvier de chaque année et prendra fin le trente-et-un décembre du même année.

Art. 16. Affectation des bénéfices, distribution.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net cinq pour cent (5%) qui seront affectés à un compte de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

16.2. Le solde des bénéfices et des réserves distribuables pourra être distribué aux Actionnaires par décision de l'Assemblée Générale sur proposition du Gérant.

16.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Gérant à partir des bénéfices et réserves disponibles conformément à la loi applicable.

16.4. Les dividendes déclarés peuvent être payés dans n'importe quelle devise choisie par le Gérant et dans les délais et lieux décidés par le Gérant. Le Gérant peut déterminer de manière définitive le taux de change applicable pour convertir les fonds à distribuer dans la devise de leur paiement.

Art. 17. Dissolution - liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par le Gérant alors en fonction qui aura les pouvoirs conférés par les articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

17.2. Dans le cas où des Actions de Commanditaire sont détenues par des Actionnaires autres que le Gérant ou ses affiliés, les droits du Gérant aux distributions dans le cadre de la liquidation en rapport avec ses Actions de Commandité seront limités à (i) la valeur nominale de ces Actions de Commandité augmentée d'un intérêt annuel de zéro virgule cinq pour cent (0,5 %) par an, à compter de la date de constitution de la Société et, dans toutes autres circonstances, (ii) proportionnellement aux détentions respectives d'Actions.

Art. 18. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale des actionnaires se réunira en 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, les parties comparantes ont souscrit toutes les actions comme suit.

| | |
|--------------------------------------|---|
| Nom de l'Actionnaire Commanditaire | Nombre d'Actions de Commanditaire souscrites |
| Rapid Holdings S.à r.l. | 3.900.000 |
| Nom de l'Actionnaire Commandité | Nombre d'Actions de Commandité souscrites |
| Rapid Investments S.à r.l. | 3.100.000 |
| TOTAL | 100 Actions de Commanditaire et 3.100.000 Actions de Commandité |

Preuve de la libération intégrale numéraire du prix de souscription de soixante-dix mille Euro (EUR 70.000,00) a été donnée au notaire instrumentant.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement suivant la constitution de la Société, les Actionnaires ci-dessus représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité, par le biais de leur représentant, les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour un mandat d'une durée de six (6) ans et avec effet immédiat:

- Monsieur Thomas Morana, employé privé, né le 14 juin 1982 à Huy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

- Madame Marianne Spanos, employée privée, née le 18 mai 1969 à Remscheid (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

- Madame Stella Le Cras, employée privée, née le 23 juillet 1965 à St Saviour, Jersey (Grande-Bretagne), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société suite à sa constitution sont estimés à environ EUR 1.700,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction en français. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire de son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. LE CRAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59487. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014206254/612.

(140230545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

KFC International Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,02.

Siège social: Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.204.

En date du 29 octobre 2014, l'ensemble des 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales de la Société, dont 2.000.000 (deux millions) parts sociales ordinaires et 2 (deux) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de 0.01 USD (un cent de dollar américain) chacune, ont été transférées par Yum! Restaurants International Holdings, Ltd., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Delaware Company Register sous le numéro 4018187 à KFC Global Holdings, Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique.

En date du 31 octobre 2014, ces mêmes 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales de la Société, dont 2.000.000 (deux millions) parts sociales ordinaires et 2 (deux) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de 0.01 USD (un cent de dollar américain) chacune, ont été transférées par KFC Global Holdings, Inc. à Yum! Finance Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.211.

En date du 31 octobre 2014, l'associé unique de la Société, Yum! Finance Holdings II S.à r.l., a changé sa dénomination en «KFC International Holdings I S.à r.l.».

En date du 25 novembre 2014, l'ensemble des 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales de la Société, dont 2.000.000 (deux millions) parts sociales ordinaires et 2 (deux) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de 0.01 USD (un cent de dollar américain) chacune, ont été transférées par KFC International Holdings I S.à r.l. à KFC Intermediate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.941.

Il en résulte que l'actionariat de la Société se compose désormais comme suit:

- KFC Intermediate Holdings S.à r.l.: 2.000.000 (deux millions) parts sociales ordinaires et 2 (deux) parts sociales de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014205842/36.

(140230131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.
